

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26 octobre 2023 à 18h à la Mairie

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Jean Luc OURIET, Valérie BELOTTI, Pascal POTIER, Jean-Michel BELOTTI, J-Louis JEANSON, Jean-Michel BELOTTI, Sylvette GRANDPIERRE

Excusé-e-s : Nadine CONTANT, Isabelle RICART et Frédéric RZEPKA

ORDRE DU JOUR :

✓ **Délibération pour l'autorisation de demande d'une aide financière auprès des services de la DRAC Grand Est**

Le renouvellement de la délibération concernant la demande d'une aide financière auprès des services de la DRAC concernant l'étude de diagnostic patrimonial avant travaux est nécessaire :

La commune peut prétendre à une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la dépense pour l'étude de diagnostic patrimonial avant travaux pour la restauration de l'église Saint Antoine et l'étude géotechnique G5.

La commune ayant désigné le Cabinet GISSINGER ET TELLIER ARCHITECTES de Reims pour réaliser ces études pour un montant de 18 800,00 € HT,

Un dossier doit être constitué et une demande déposée par la commune auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles du Grand Est.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à constituer le dossier et le déposer auprès de la DRAC Grand Est pour l'étude de diagnostic patrimonial avant travaux pour la restauration de l'église Saint Antoine et l'étude géotechnique G5 dans le cadre des subventions accordées aux monuments classés dans le domaine culturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la DRAC, une demande de subvention au taux le plus élevé pour la réalisation d'une étude de diagnostic patrimonial avant travaux pour la restauration de l'église Saint Antoine et l'étude géotechnique G5 et à signer tout document s'y rapportant.

✓ **Zones d'accélération des énergies renouvelables**

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, ect.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Une réunion publique présentant le projet s'est tenue le mercredi 18 octobre 2023 et il n'y a pas d'opposition aux énergies renouvelables.

A l'issue de la concertation, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de placer l'ensemble du territoire de la commune en zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

✓ **Renouvellement du bail amiable pour la location « droit de chasse aux gibiers d'eau » sur l'Étang de FLANCOURT à Arzillières Neuville**

M. Florent CORMIER et Mme Laëtizia DE MIANVILLE, demeurant à CLOYES SUR MARNE, ont signé le 19 novembre 2020 un bail amiable pour la chasse aux gibiers d'eau sur l'étang à partir du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction par période de trois ans.

Le bail arrivant à échéance, il est proposé de réviser le loyer annuel.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité de fixer le loyer annuel à 6 000 € à partir du 1^{er} juillet 2024.

✓ **Ferme Solaire**

Un développeur propose d'installer des panneaux photovoltaïques sur des parcelles de terres non exploitées (des friches). La commune a plusieurs parcelles qui pourraient convenir à cette installation.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à M. le Maire avant la rencontre avec le développeur.

✓ **TSUR**

Suite à un vote des EPCI et communes, le Syndicat Mixte fermé de vidéo surveillance a été créé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de rester dans ce syndicat. La commune devra s'acquitter d'une cotisation de 0,68 € par an, par habitant.

Divers :

- **Panneaux pédagogiques** : Afin d'agrémenter et de rendre les balades autour de l'étang plus attractives, il est décidé d'installer 6 panneaux pédagogiques à l'entrée de l'étang.

- **Eglise de Drosnay** : Suite à la destruction totale de l'église à pans de bois de Drosnay, l'Association de Sauvegarde de l'Eglise de Drosnay a été créée.

Afin de pouvoir la reconstruire, l'Association et la Communauté de Communes de Vitry demandent d'apporter notre soutien en versant une subvention de 100 €.

Une décision sera prise ultérieurement.

- **Panneau Pocket** : pour une meilleure diffusion d'information la commune a mis en place Panneau Pocket pour informer les administrés sur les festivités et autres informations pratiques plus rapidement.

Séance levée à 20h.

Le Maire, Michel CAPPÉ

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023

Rassemblement aux Monuments aux Morts pour dépôt de gerbe

Neuville à 11 h 15
Arzillières à 11 h 30

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la salle de réunion.